

Votre référent : Annaïck DUCLER

Adresse : 24 rue du Lieutenant Colonel Maury 56000 Vannes

Tél : 02 97 47 01 32

Email : vannes@apecf.fr

Site web : www.apecf.fr

Structure déclarée : SAP534124326

Structure agréée : SAP534124326

Structure autorisée : SAP534124326

Horaires d'ouverture :

Du lundi au vendredi de 09h00 à 12h00- 14h00 à 18h00

Astreinte téléphonique en dehors des heures d'ouverture

Transports

Bus : Lignes 1, 3, 4 arrêt Le Mené

Accès PMR : Oui

Organigramme

Gérant : Guillaume RICHARD

Responsable d'Agence : Annaïck DUCLER

Resp. de secteur : Sarah Dutruch et Soazig CAILLIBOT

Autorités administratives :

DDETS : Centre Parc Pompidou - rue de Rohan, 56000 Vannes, France

ARS : Agence Régionale en Santé : 32, Bd de la Résistance, 56000 VANNES

CD : Conseil Départemental du Morbihan - Hôtel du Département, 2, rue de Saint Tropez, 56000 VANNES

Zone d'intervention :

Vannes, Arradon, Meucon, Plescop, Plaudren, Saint-Avé, Saint-Nolff, Séné, Theix, Noyal, Monterblanc

Liste des partenariats et conventionnements :

Conseil départemental, CARSAT/CNAV, Caisses de retraites diverses, Réseau gérontologique, Inter Mutuelle Assistance (IMA), Vvv Ecoute et Solutions, Mutuaide, Europ Assistance France (EAF), VIAVITA, AXA, Filassistance, Fidélia, AP Solutions GmbH (Mondialassistance), FOR ME et autres mutuelles diverses. Domiserve, Dhomplus, Les Opticiens Mobiles, Indépendance Royale, Saveurs et vie, La téléassistance de Europassistance et EZIO.

Informations complémentaires

- ✓ L'agence remet **gratuitement un devis personnalisé** au consommateur à qui il propose une prestation ou un ensemble de prestations dont le prix total est supérieur ou égal à 100€ TTC ou au consommateur qui lui en fait la demande.
- ✓ Le présent document ne peut être remis qu'avec le livret d'accueil et ses annexes.
- ✓ Le client peut bénéficier d'un **crédit d'impôt** de 50% des sommes engagées, hors paiement en espèces, selon la législation en vigueur. Article 199 sexdecies du Code Général des Impôts.
- ✓ Pour un accompagnement dans l'**exercice de vos droits**, vous pouvez contacter les **personnes qualifiées** du département (annexée à cette présente fiche tarifs), ainsi que le **Service Territorial de l'Autonomie** compétent.
- ✓ Si vous êtes témoin ou victime d'un acte de **maltraitance**, vous pouvez contacter les numéros d'urgences nationaux : 3133 (personnes âgées et en situation de handicap) - 3919 (femmes victimes de violences) - 119 (enfants). Plus d'informations dans le livret d'accueil client.



TARIFS GÉNÉRIQUES MODE PRESTATAIRE *



APEF VANNES - AURAY

	TARIFS HORAIRES		
	HT	TTC	TTC après crédit d'impôt**
MÉNAGE REPASSAGE			
Détente	28,45 €	31,30 €	15,65 €
Bien-être	30,27 €	33,30 €	16,65 €
Evasion	32,09 €	35,30 €	17,65 €
Ponctuel	38,18 €	42,00 €	21,00 €
AIDE A DOMICILE			
Aide + Accompagnements	29,82 €	32,80 €	16,40 €
Aide + Accompagnements ponctuel	35,45 €	39,00 €	19,50 €
GARDE D'ENFANTS			
Garde d'enfants - 3 ans & - 18 ans en situation de handicap	27,27 €	30,00 €	15,00 €
Garde d'enfants + 3 ans	28,18 €	31,00 €	15,50 €
Garde ponctuelle / partagée (2 foyers)	30,00 €	33,00 €	16,50 €
BRICOLAGE			
Ponctuel	50,91 €	56,00 €	28,00 €
JARDINAGE			
Régulier	42,50 €	51,00 €	25,50 €
Ponctuel	46,67 €	56,00 €	28,00 €

Autres prestations :

	TTC	HT		TTC	HT
Démarches administratives	35,80 €	32,55 €	Téléassistance partenariat EA (à partir de)	29,90 €	24,92 €
Soins et promenade d'animaux de compagnie (**)	42,00 €	38,18 €	Présence et vigilance à domicile	41,00 €	34,17 €

(*) Nos prestations sont majorées de 25 % les heures de nuit (22H - 7H), les dimanches et jours fériés et de 100% les 1er Mai et 25 Décembre.

Le détail des formules est joint en annexe. (**) Nos prestations donnent droit au crédit d'impôt selon les modalités de l'article 199. sexdecies du code des impôts.

(***) Pour personnes dépendantes. Les frais annexes hors frais kilométriques ne s'appliquent pas aux prestations d'assistance et financées.

Frais de gestion administrative mensuels : 20,00 € TTC (Taux de TVA associé à la prestation)

Frais kilométriques dans le cadre des prestations : 1,10 € TTC/km (Taux de TVA associé à la prestation)

Majoration tarifs pour les prestations non hebdomadaires : 2,00€TTC par heure (Taux de TVA associé à la prestation)

Frais d'évacuation des déchets verts (volume jusqu'à 1m3): 30 TTC (Taux de TVA de la prestation)

Frais d'évacuation des déchets verts (volume supérieur à 1m3): 60 TTC (Taux de TVA de la prestation)





TARIFS APPLICABLES AU 01/09/2026

TARIFS ASSISTANCE ET FINANCES

MODE PRESTATAIRE *

APEF VANNES



		TARIFS HORAIRES		
		HT	TTC	TTC Après crédit d'impôt**
CONSEIL DÉPARTEMENTAL ***				
APA Allocation personnalisée d'autonomie	Allocation attribuée par le Conseil Départemental à une personne âgée en perte d'autonomie. Objectif : prendre en charge tout ou partie de services d'aide à domicile. ✓ Avoir 60 ans et plus ✓ Rencontrer des problèmes liés à la perte d'autonomie pour accomplir les actes essentiels de la vie quotidienne. ✓ Résider régulièrement en France Ce tarif s'applique aux bénéficiaires dont la prise en charge du Conseil Départemental est inférieure à 100% . Il comprend le tarif APA (% notifié par le Conseil Départemental sur 25€ TTC) + 8,20€ TTC	31,47 €	33,20 €	50% du reste à charge de votre facture
	Ce tarif s'applique aux bénéficiaires dont la prise en charge du Conseil Départemental est égale à 100% . Il comprend le tarif APA 25€ TTC + 2€ TTC	25,59 €	27,00 €	
PCH Prestation de compensation du handicap	Aide financière attribuée par le Conseil Départemental, destinée à couvrir les besoins liés à la perte d'autonomie des personnes handicapées. ✓ Avoir de 20 à 60 ans ✓ Avoir des difficultés à réaliser des tâches essentielles de la vie quotidienne ou une difficulté grave pour au moins 2 activités ✓ Résider régulièrement en France Ce tarif comprend le tarif PCH du Conseil Départemental (25€ TTC) + 7,00€ TTC	30,33 €	32,00 €	50% du reste à charge de votre facture

ASSISTANCE HORS PRISE EN CHARGE			
Tarif Assistance aux personnes âgées - HORS PRISE EN CHARGE	35,55 €	37,50 €	18,75 €
Tarif Assistance aux personnes en situation de handicap - HORS PRISE EN CHARGE	35,55 €	37,50 €	18,75 €

CAISSES DE RETRAITE				
CARSAT / CNAV	Caisse d'Assurance Retraite et de Santé au Travail	27,27 €	30,00 €	50% du reste à charge de votre facture
MSA	Mutuelle Sécurité Agricole	25,45 €	28,00 €	
CNRACL	Caisse nationale de retraite des agents des collectivités locales.	24,64 €	27,10 €	

(*) Nos prestations sont majorées de 25% les heures de nuit (22H - 7H), les dimanches et jours fériés et de 100% les 1er Mai et 25 Décembre. Le détail des formules est joint en annexe. (**) Certaines prestations ouvrent droits au crédit d'impôt, renseignements en agence

*** Conditions de facturation du financeur :



SARL APEF VANNES, au capital de 8000€ - immatriculée au RSC de Vannes - Siret : 534 124 326 000 24 - Siège social : 24 rue du Lieutenant Colonel Maury 56000 Vannes

Entreprise indépendante - membre du réseau de franchise APEF. - V14 112025

Garde d'enfants *

Enfants de + 3 ans **	Enfants - 18 ans en situation de handicap ***	Garde partagée ****
-----------------------	---	---------------------

Jardinage / Bricolage

DEPLACEMENTS / ACCOMPAGNEMENTS				La tonte
Amener et aller chercher à l'école, à la garderie	X	X	X	Le désherbage
Amener et aller chercher aux activités extra-scolaires	X	X	X	Le ramassage des feuilles
Amener et aller chercher à la crèche	X	X	X	Le débroussaillage
COURSES / REPAS				La plantation de petits végétaux
Réaliser des petites courses pour les repas de l'enfant	X	X	X	La taille des haies, arbustes et arbres
Préparer et aider à la prise des repas	X		X	L'enlèvement des déchets occasionnés par la prestation
SOMMEIL				Le déneigement des abords immédiats du domicile
Organiser les réveils et les couchers	X		X	L'entretien des massifs (bêchage, binage et griffage ...)
Organiser les siestes	X		X	Petit arrachage manuel et évacuation des végétaux
SOINS D'HYGIENE ET DE CONFORT				L'entretien régulier des allées et des terrasses
Accompagner à la propreté	X		X	Le traitement des arbres et des arbustes
Accompagner au bain, à la douche	X		X	L'application d'engrais et/ou d'amendements
Accompagner dans la petite toilette	X		X	L'arrosage manuel des végétaux,
Aider à l'habillage et au déshabillage	X		X	La petite maintenance régulière du mobilier de jardins et accessoires, ...
Gérer les changes	X		X	L'entretien des plantes de balcons, terrasses et jardinières
Garder les enfants malades	X	X	X	LE POTAGER
DEVELOPPEMENT / APPRENTISSAGE				La cueillette des fruits et légumes à des fins de consommation personnelle
Proposer des activités d'expression, de construction, des activités ludo-éducatives et des activités de détente	X	X	X	LE BRICOLAGE
Aider aux devoirs	X	X	X	Démonter, monter des meubles simples
ENTRETIEN DU CADRE DE VIE DE L'ENFANT				Poser des étagères ou des tringles à rideaux
Nettoyer et ranger les espaces de vie de l'enfant	X	X	X	Fixer un porte manteau, un abat jour, d'un cadre
Nettoyer le matériel, les jeux et jouets de l'enfant	X	X	X	Resserrer une poignée de porte, remettre une latte de sommier, etc
Nettoyer et ranger le linge de l'enfant	X	X	X	Aider au déplacement/installation de petit mobilier dans une pièce
* 3 enfants maxumum par intervention ** Formule relevant du régime de la déclaration pour les enfants de + 3 ans et de l'agrément pour les enfants de - 3 ans pour la garde et l'accompagnement d'enfants.				Petites retouches de joints de silicone dans la salle de bain (sans démontage)
				Installer des équipements de sécurité (capteur, détecteurs de fumée)

La taille des fruitiers, des rosiers et des plantes grimpantes dans le respect du décret du 1^{er} septembre 2004 n°2004-924 relatif à l'utilisation des équipements de travail mis à la disposition pour des travaux temporaires en hauteur.

Attention : La taille ou l'élagage d'arbustes ne peuvent être considérés comme travaux de petit jardinage que dans la mesure où il s'agit d'entretien courant effectué à hauteur d'homme, ne nécessitant pas le déplacement de l'intervenant dans l'arbre et le matériel adéquat (cordes et harnais, évacuation par camion).

DETAIL DES FORMULES APEF

Ménage / Repassage *

Détente	Bien-être	Evasion
---------	-----------	---------

MENAGE			
Dépoussiérer, aspirer, balayer et laver les sols	X	X	X
Nettoyer le plan de travail, l'évier et laver la vaisselle	X	X	X
Nettoyer et désinfecter les points d'eau (lavabo, sanitaires, baignoire, douche)	X	X	X
Remplir, programmer et vider le lave-vaisselle	X	X	X
Nettoyer les extérieurs des placards et appareils ménagers		X	X
Faire les lits		X	X
Nettoyer l'intérieur et le dessus des placards et appareils ménagers			X
Entretien des matériaux nobles (parquet, cuivre, cuir, argenteries, ...)			X
Cirer et ranger les chaussures			X
REPASSAGE			
Repasser et ranger les vêtements		X	X
Repasser et ranger les matières délicates		X	X
Repasser et ranger le linge de maison		X	X
ENTRETIEN DU LINGE			
Trier, étendre, plier le linge		X	X
Programmer le lave linge et le sèche linge		X	X
Laver à la main, détacher, repasser des matières délicates			X
Assurer la rotation du linge (serviettes de bain, de toilette) et changer les draps			X
Entretien la literie, les voilages et rideaux			X
Apporter et récupérer au pressing			X
Effectuer des travaux simples de couture			X
GESTION DES COURSES			
Réceptionner la livraison de courses à domicile		X	X
Ranger et conditionner les produits achetés		X	X
Réaliser des courses à partir d'une liste ou en autonomie			X
PREPARATION DES REPAS			
Préparer des repas simples		X	X
Gérer les repas de la semaine en autonomie			X
ENTRETIEN DU CADRE DE VIE			
Vider, sortir et rentrer les poubelles	X	X	X
Entretien des plantes		X	X
Nettoyer les fenêtres et vitres		X	X
Entretien la terrasse et le mobilier de jardin			X
Maintenir une vigilance au domicile (fermer, ouvrir les volets, ramasser le courrier)			X

* Pour les prestations ponctuelles, toutes les tâches peuvent être réalisées dans le respect de la fiche mission définie.

Aide à domicile *

ENTRETIEN DU LOGEMENT
Nettoyer les sols et faire les poussières
Nettoyer les sanitaires et les points d'eau
Nettoyer les pièces de vie (cuisine, chambres, sanitaires,)
Faire les lits et changer les draps
Ranger et organiser les pièces
GESTION DU LINGE
Trier, laver, étendre, plier, repasser les vêtements et le linge de maison
Effectuer des travaux simples de couture
GESTION DES REPAS ET COURSES
Organiser les repas (mettre la table, servir et débarrasser, ...)
Préparer un repas simple ou adapté (selon les besoins)
Réaliser les courses (en autonomie ou à partir d'une liste)
Ranger et conditionner les produits achetés
ENTRETIEN CADRE DE VIE
Nettoyer les fenêtres et les vitres
Entretien des plantes de balcon, terrasses et jardinières
Vider et sortir les poubelles
Maintenir une vigilance au domicile
Soins et promenades d'animaux de compagnie **
ACTIVITES ET SORTIES
Accompagner à des balades, courses, rdv médicaux, etc. ***
Aider aux tâches administrative
CONFORT ET BIEN ETRE
Mise en beauté (lavage, séchage des cheveux, massage des mains et des pieds) **

* Prestations relevant du régime de la déclaration en mode prestataire.

** Service réservé uniquement aux personnes dépendantes.

*** Service réservé uniquement aux personnes temporairement dépendantes.

	TARIFS HORAIRES	
	HT	TTC
ENTRETIEN DES LOCAUX		
Entretien des locaux	30,00 €	36,00 €
Nettoyage de surfaces vitrées	37,50 €	45,00 €

ENTRETIEN DES ESPACES VERTS		
Jardinage	46,67 €	56,00 €
Bricolage	46,67 €	56,00 €

Frais annexes

Frais de gestion administrative : 60,00€ TTC/an (50,00€ HT/an)

Frais de mise à disposition de produits et ou de matériel: 3,00€/h TTC soit 2,50€/h HT

(*) Nos prestations sont majorées de 25 % les heures de nuit (22H - 7H), les dimanches et jours fériés et de 100% les 1er Mai et 25 Décembre.
Ces prestations ne donnent pas droit au crédit d'impôt.